



55700

Arrêté n° 2019 - 132
portant réglementation du stationnement et de la
circulation pour le Défilé de St Nicolas

VU l'article L 2212-1 et s. du Code général des collectivités territoriales ;
VU les articles R.412-51, R.411-8 et s. du Code de la route ;
VU la manifestation du dimanche 02 décembre 2018, et en particulier le défilé de St Nicolas qui se déroulera de 14h00 à 16h00.
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des restrictions temporaires de circulation et de stationnement sur la Commune lors du défilé.

Le Maire de la Ville de Stenay

Arrête :

Article 1 :

La circulation de tous les véhicules sera réglementée le dimanche 01 Décembre 2019 de 14h00 à 16h00 pendant le Défilé de St Nicolas.

Des véhicules lourds se placeront aux intersections des grands axes lors du passage du cortège, ainsi que des véhicules complémentaires, en amont et en aval de celui-ci.

Le parcours du défilé débutant à 14h40 sera le suivant : Chemin de ronde au niveau de l'arrière du parking de la CODECOM au départ, puis rue du 120^e R.I., rue Victor Hugo, place du Colonel Etienne, place Vauban le long de la résidence du même nom, place Jules Ferry, rue Chanzy, place Jean Ancel, rue Jeanne d'Arc, place Eugène Martinot, puis contournement de la place de la République vers place Raymond Poincaré, pour reprendre et finir sur le parking de la place de la République.

Le convoi sera autorisé à emprunter la Rue Chanzy (du numéro 1 au numéro 11) ainsi que la place Eugène Martinot en sens inverse, après neutralisation de la circulation sur la longueur de l'axe concerné (présence humaine en amont obligatoire).

Le convoi sera amené à traverser la RD947 au niveau de la place de l'artillerie, une attention particulière devra être apportée lors de cette traversée par une présence de jalonneurs obligatoire

Le stationnement sera également réglementé si nécessaire sur le tracé du dit parcours.

Article 2 :

Une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place.

Article 3 :

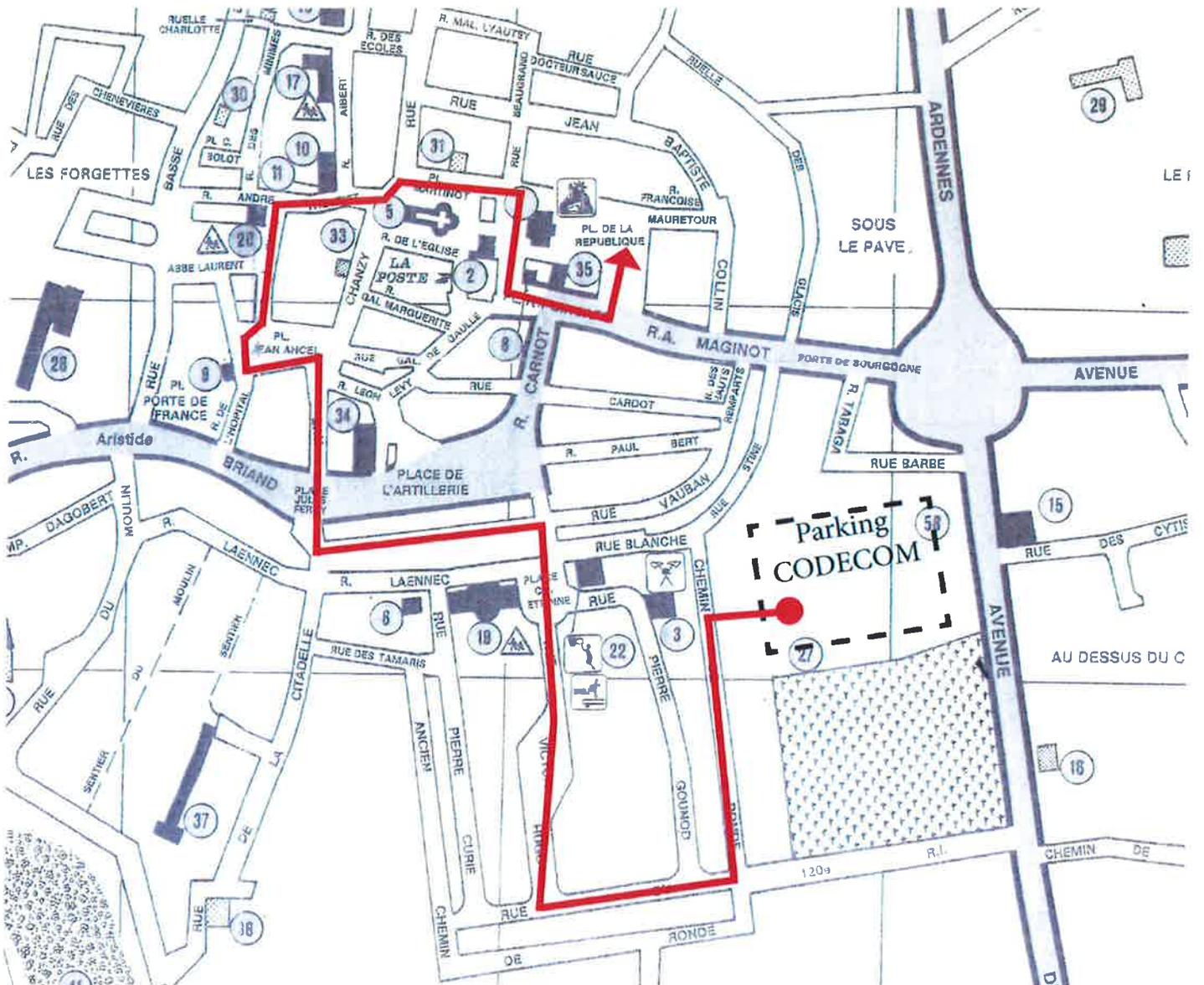
Monsieur le Maire de Stenay, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Stenay, Monsieur le Garde champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation

- Monsieur le Commandant du Centre d'intervention de Stenay.
- Monsieur le Commandant de brigade de Stenay.
- Chef de l'Agence Départementale d'Aménagement de Stenay.

Fait à STENAY,
Le 14 Novembre 2019
Le Maire,
Stéphane PERRIN





55700

Arrêté n° 2019-133
portant réglementation circulation et stationnement
Place de la République (Saint Nicolas)

VU article [L 2212-1](#) et s. du Code général des collectivités territoriales ;
VU les articles [R.412-51](#), [R417-1](#) et s., [R.417-9](#) et s. du Code de la route;
VU la demande présentée par l'association des amis de Nicolas concernant l'organisation d'un événement le 1er Décembre 2019;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la Circulation et le stationnement Place de la République, notamment en vue de la préparation de l'événement;

Le Maire de la Ville de Stenay

Arrêté:

Article 1 :

La circulation des véhicules sera interdite Place de la République (Parking central + voies le long de la place du kiosque (le long du magasin Coriolis et le long de l'auto école) et rue Françoise Mauretour du vendredi 29 Novembre 08h00 (sauf marché) au lundi 02 Décembre 2019 12h00.

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit Place de la République (Parking central + voies le long de la place du kiosque (le long du magasin Coriolis et le long de l'auto école) et rue Françoise Mauretour du vendredi 29 Novembre 08h00 (sauf marché) au Lundi 02 Décembre 2019 12h00.

Article 3 :

Des panneaux matérialiseront ces interdictions.

Article 4:

Monsieur le Maire de la Commune de Stenay, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Stenay, Monsieur le Garde champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5: Ampliation

- Monsieur le Commandant du Centre d'intervention de Stenay
- COB Gendarmerie de Dun Sur Meuse
- Association des amis de Nicolas

Fait à STENAY,
Le 14 Novembre 2019

Le Maire,
Stéphane PERRIN



Plan fête de Saint-Nicolas de Stenay - 1^{er} décembre 2019

